

**DÉCISION DU MAIRE**  
**ORGANISATION PAR LE THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD D'UN SPECTACLE**  
**INTITULÉ « LAZZI », LE 27 JANVIER 2023**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec le THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD, 37 bis boulevard de la Chapelle – 75010 PARIS, représentée par Monsieur Olivier POUBELLE ;

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « LAZZI », le vendredi 27 janvier 2023 à 20 heures 30 à la salle Gérard Philipe.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire le THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 5 000 € H.T.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 5 septembre 2022

 Le Maire,  
Mehmet ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 SEP. 2022  
Et de la publication le 13 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS